

Délibération n°200925_24

Séance du Conseil d'administration du 25 septembre 2020

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 30

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : 19

Membres représentés : 4

Quorum : 15

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Nomination des directeurs fonctionnels

Vu les statuts de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard.

Considérant que des directions fonctionnelles coordonnent, sous l'autorité du directeur et par délégation, l'ensemble des actions menées par l'établissement dans de nombreux domaines : enseignement et pédagogie (direction aux formations et à la pédagogie), recherche (en incluant la formation masters), études doctorales et innovation (direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation), relations industrielles et stages (direction aux relations avec les entreprises), relations internationales et mobilités étudiantes (direction aux relations internationales et à l'internationalisation) et numérique (direction à la transition numérique).

Considérant que les directeurs fonctionnels sont nommés par le directeur de l'établissement pour une durée de 4 ans, renouvelable, après avis conforme du Conseil d'administration.

La fonction de directeur fonctionnel est incompatible avec celle de membre du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire.

Le Conseil d'administration

DECIDE

De donner un avis favorable à la nomination des directeurs fonctionnels comme suit :

- Madame Heather COOPER – en qualité de Directrice aux Relations Internationales et à l'Internationalisation ;
- Monsieur Vincent HILAIRE – en qualité de Directeur à la Recherche, aux études doctorales et à l'innovation ;
- Madame Florence BAZZARO – en qualité de Directrice aux formations et à la pédagogie.



utbm
université de technologie
Belfort-Montbéliard

Abstention(s) : 3
Votants : 23
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 20
Pour : 19
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
par délégalion,
Le Directeur ~~et~~ Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox